

ENDURO VTT CUXAC 2025

REGLEMENT

L'Enduro VTT de Cuxac Cabardès est ouvert à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie Pupilles (Suivant la grille d'âge de la FFC)

Organisateur :

L'Enduro VTT du Cabardès (11390) est une organisation du club ATAC, situé à Aragon (11600). Le club est affilié à FFS. Pour cette épreuve, un dossier a été déposé en Préfecture de l'Aude et un contrat d'assurance en responsabilité civile a été souscrit auprès de.

Définition de l'Enduro VTT :

L'Enduro VTT est une discipline où les portions chronométrées à profil descendant sont appelées spéciales, reliées entre elles par des liaisons qu'il faut effectuer dans un temps imparti. L'Enduro VTT est une discipline où la technique de pilotage en descente est très sollicitée, tout autant que l'aspect physique (pédalage), ainsi que le franchissement.

Conditions de participation :

Les concurrents sont autorisés à prendre le départ s'ils respectent les conditions suivantes :

- Présentation d'une licence FFC
- OU Présentation d'une licence UFOLEP en cours de validité (avec mention Compétiteur)
- OU présentation d'un certificat médical de moins de 1 an autorisant la pratique du VTT en compétition
- Fourniture d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Règlement de la participation aux organisateurs
- Note : ce règlement comprend le repas pour le concurrent+ les frais d'inscriptions
- Acceptation du présent règlement
- La présentation du concurrent au départ de la première spéciale valide cette acceptation.

Matériel exigé :

- VTT équipé de roues 26, 27.5 ou 29 pouces
- VAE.
- Cadre rigide ou suspendu
- Utilisation du même vélo sur toute l'épreuve
- Embouts de guidon bouchés

Le chronométreur de départ de spéciale, s'il constate que le VTT présente un danger manifeste pour le concurrent, peut lui refuser le départ

CHRONOMETRAGE :

Le chronométrage des spéciales est assuré par un système de transpondeurs actifs. Les transpondeurs. Tous transpondeur non rendu sera facturé 60€ au concurrent. Les départs ont lieu toutes les 10s / 20s ou 30s au choix de l'organisateur en fonction des besoins de la course.

La 1ere spéciale se fait dans l'ordre croissants des plaques (classement challenge enduro tour), les suivantes sont libres.

Cependant l'organisateur se réserve le droit d'intercaler un pilote au vue de ces résultats antérieur.

Les plaques de course :

- Doivent être apposées sur le guidon et être visibles
- Ne devront pas être enlevées jusqu'à la fin de l'épreuve sous peine de se voir interdire l'accès aux spéciales. En cas de perte de plaque merci de le signaler à l'organisation pour vérification
- Sont nominatives et non transmissibles

CATEGORIES :

Sera déclaré vainqueur, à l'issue de toutes les spéciales, le concurrent qui aura mis le moins de temps pour réaliser ce parcours chronométré.

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Pupilles
- Benjamins
- Minimes
- Cadets H/F
- Juniors H/F
- Espoirs H/F
- Seniors H/F
- Master 30 H/F
- Master 40 H/F
- Master 50+H/F
- Master 40 VAE H
- Master 50+ VAE H
- VAE Femme
- Endurigide

Seront récompensées les catégories suivantes :

- Classement général : les 5 premiers concurrents au scratch.
- Classement catégories : les 3 premiers concurrents
- Endurigide : les trois premiers concurrents au scratch toutes catégories confondues.
- VAE : les trois premiers concurrents au scratch toutes catégories confondues.

Toutefois, en fonction du nombre de participants, l'organisation se réserve le droit de réduire le nombre de concurrents récompensés dans une catégorie.

PARCOURS :

Les parcours adopteront un profil spécifique (70 à 80% de descentes / 10 à 20% de sections physiques ou montantes). Ils seront matérialisés par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalise. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité. Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant. Si un pilote modifie le parcours lors des reconnaissances ou autres, il sera mis hors course : suppression de rubalise etc ...

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions s'effectuent exclusivement via le site internet www.stsport-inscription.fr. Il n'est pas possible de s'inscrire sur place.

Le règlement s'effectue par paiement en ligne exclusivement. Le montant de l'inscription est fixé à 40 eu adultes (+ 12 eu option repas) / 30 eu Minimes / 30 eu Benjamins et 20 eu Pupilles.

. Les concurrents devront obligatoirement renseigner un formulaire d'inscription et s'acquitter du paiement afin de valider celle-ci : option repas non obligatoire.

ANNULATION, REMBOURSEMENT :

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant le début de l'épreuve. En cas de remboursement, des frais de traitement de cinq euros seront déduits du montant de l'engagement.

EQUIPEMENT :

Le port du casque intégral (CE), des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE est obligatoire en spéciale.

Il est vivement conseillé de porter des coudières.

Lors des liaisons, le port du casque (CE) est obligatoire.

Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ.

Si un concurrent parcourt une spéciale ou une liaison sans l'ensemble des équipements obligatoires, il sera sanctionné allant d'une pénalité de temps à la mise hors course.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

RECONNAISSANCES :

Reconnaissance en VTT est autorisée sur seulement une partie du parcours, selon les catégories :
affichage le jour de la course des spéciales autorisées : C'est une cause de disqualification.

Le parcours ne sera balisé que la veille de la course. Les reconnaissances à pied sont autorisées la veille de la course et le jour même, avant le départ.

Toutes modifications du parcours est interdite : coupe / suppression de rubalise etc

L'organisateur se réserve le droit de toutes modifications sur les reconnaissances,

DROIT A L'IMAGE :

Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser librement les images ou les vidéos prises sur la course (réseaux sociaux).

PENALITE DE COURSE :

Des pénalités de course peuvent être appliqué pour tous manquement au règlement : tarifs des pénalité FFC.